

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 10 mars 2015 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

**SONT PRÉSENTS**

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général & secrétaire-trésorier
Madame Suzanne Gohier	Adjointe - Cabinet de la mairesse
Madame Julie Duval	Adjointe - Direction générale et Greffe

**Citoyens : 20      Journaliste : 1**

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Point d'information générale de madame la mairesse Nicole Davidson
- 3.**
  - 3.1 Ratification de l'ordre du jour
  - 3.2 Adoption – Procès-verbal de l'assemblée publique du 10 février 2015
  - 3.3 Adoption – Procès-verbal de l'assemblée publique extraordinaire du 25 février 2015
- 4. DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**
  - 4.1 Embauche – Adjointe administrative à la direction générale et au greffe – Remplacement temporaire
  - 4.2 Mouvement de main-d'œuvre – Février 2015
  - 4.3 Autorisation – Formation FQM – La communication avec les médias et avec les citoyens
  - 4.4 Lettre d'entente – Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Val-David
- 5. GREFFE**
  - 5.1 Adoption – Règlement d'emprunt numéro 691 pour la réfection du réseau routier local décrétant une dépense et un emprunt de 2,5 M\$ à ces fins
  - 5.2 Mandat – Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats – Dossier 1800, rue de Lilas
  - 5.3 Mandat – Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats – Dossier 1159, rue Duquette
  - 5.4 Mandat – Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats – Dossier 1284, rue René-Davidson
  - 5.5 Mandat – Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats – Dossier 2422-2424, rue St-Michel
  - 5.6 Mandat – Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats – Dossier 2300, montée du 2<sup>e</sup>-Rang
  - 5.7 Mandat – Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats – Dossier 2300, montée du 2<sup>e</sup> Rang

- 5.8 Mandat – Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats – Dossier 1005, rue Tour-du-Lac

## **6. TRESORERIE**

### Affaires courantes

- 6.1 Ratification du journal des décaissements – Février 2015
- 6.2 Virements budgétaires – Février 2015
- 6.3 Dépôt – États des activités financières – Période se terminant le 28 février 2015

### Budget

- 6.4 Autorisation – Conseil de la culture des Laurentides – Adhésion 2015
- 6.5 Autorisation – Programme d'aide financière aux organismes et aux individus
- 6.6 Autorisation – Loisirs Laurentides – Cotisation 2015-2016

## **7. TRAVAUX PUBLICS**

- 7.1 Autorisation – Vente camion Ford 550 (4x4), 1999
- 7.2 Autorisation – Vente camion Ford Sterling, 1999
- 7.3 Autorisation – Achat camion (4x4), automatique, V6, 2015
- 7.4 Autorisation – Achat camion 6 roues (6x6), automatique, 2015
- 7.5 Demande – Ministère des Transports – Permis de voirie – Entretien et raccordement routier
- 7.6 Autorisation – Appel d'offres public – Travaux de réparation et pavage 2015
- 7.7 Autorisation – Appel d'offres sur invitation – Construction d'une nouvelle section de trottoir de la route 117

## **8. URBANISME**

- 8.1 Dépôt – Procès-verbal – Rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 février 2015
- 8.2 Demande de modification de zonage : 1788 et 1798, route 117
- 8.3 Dérogation mineure : 2091, montée du 2<sup>e</sup>-Rang
- 8.4 Dérogation mineure : 2121, avenue du Mont-Vert
- 8.5 Demande d'enseigne : 1310, rue Dion
- 8.6 Demande d'enseigne : 1857, route 117
- 8.7 Demande d'enseigne : 2489, rue de l'Église
- 8.8 Demande de construction : lot 4 681 584, rue de la Volière
- 8.9 Cession pour fin de parc : 3390, rue Lachaine
- 8.10 Avis de motion – Règlement numéro 600-4 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 600 afin de modifier la densité à l'intérieur d'une partie de l'aire d'affectation écoforestière dans le cadre d'un projet intégré
- 8.11 Avis de motion – Règlement numéro 601-21 modifiant le règlement de zonage numéro 601 afin d'apporter certaines modifications
- 8.12 Avis de motion – Règlement numéro 602-3 modifiant le règlement de lotissement numéro 602 afin d'apporter certaines modifications
- 8.13 Avis de motion – Règlement numéro 603-3 modifiant le règlement de construction numéro 603 afin de modifier certaines dispositions
- 8.14 Avis de motion – Règlement numéro 604-9 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 604 afin d'apporter certaines modifications
- 8.15 Adoption – Projet de règlement numéro 600-4 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 600 afin de modifier la densité à l'intérieur d'une partie de l'aire d'affectation écoforestière dans le cadre d'un projet intégré
- 8.16 Adoption – Premier projet de règlement numéro 601-21 modifiant le règlement de zonage numéro 601 afin d'apporter certaines modifications
- 8.17 Adoption – Premier projet de règlement numéro 602-3 modifiant le règlement de lotissement numéro 602 afin d'apporter certaines modifications
- 8.18 Adoption – Projet de règlement numéro 603-3 modifiant le règlement de construction numéro 603 afin de modifier certaines dispositions

8.19 Adoption – Projet de règlement numéro 604-9 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 604 afin d'apporter certaines modifications

## **9. LOISIRS ET CULTURE**

9.1 Adoption – Tarification du Parc régional de Val-David-Val-Morin – Été 2015

9.2 Adoption – Règlement numéro 693 constituant un conseil local du patrimoine

9.3 Autorisation – Contribution financière 2015 – Partenaires culturels

## **10. DIVERS**

10.1 Appui – Avril, Mois de la jonquille

10.2 Appui – Commission scolaire des Laurentides – Fusion des commissions scolaires

10.3 Autorisation – Signalisation – La route des Belles-Histoires

Affaires nouvelles

Point d'information des conseillers / Période de questions des citoyens

Levée de la séance

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

## **POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON**

### **Travail d'équipes**

Êtes-vous de ceux dont les tuyaux ont gelé en cette fin d'hiver? Toute la province ou presque est touchée par cette situation et Val-David ne fait pas exception.

Le phénomène s'explique semble-t-il par un hiver où, exceptionnellement, les périodes de grand froid se sont prolongées, entrecoupées de courtes périodes de redoux, faisant descendre le gel plus profondément qu'à l'habitude.

La mairie est débordée d'appels à l'aide. Avec environ 75 appels téléphoniques à ce sujet, nous avons atteint des sommets ces dernières semaines.

Ceux qui sont touchés passent par toute la gamme des émotions qui va de l'incrédulité à la frustration. Et la frustration est parfois double pour les propriétaires dont les tuyaux gelés se trouvent sur leur propriété, puisque dans ce cas, ils doivent faire eux-mêmes appel à un plombier, à leur frais.

Heureusement, nos employés nous rapportent, qu'en général, les gens sont polis et comprennent que ce n'est pas toujours la faute de la ville!!!!

L'eau, on en conviendra, est essentielle à notre quotidien. Les employés des Travaux publics sont à pied d'œuvre sur le terrain durant de longues heures, souvent avant le lever du jour et après la tombée de la nuit, pour régler les problèmes. Et c'est épuisés, mais fiers du travail accompli, qu'ils rentrent chez eux. Je tiens d'ailleurs à vous dire que nous avons reçu maints commentaires de félicitations et de remerciements pour leurs bons services.

Que nous soyons élus ou non, nous sommes trop souvent inconscients des tâches essentielles, parfois ingrates, effectuées par nos employés. Les cols

bleus qui déneigent, circulent, nettoient, aux vus et aux sus de tous, sont ceux que l'on remarque le plus. Mais il y a aussi ceux qui travaillent à l'entretien des véhicules, à la planification des tâches, qui supervisent ou qui s'assurent que le travail a été bien fait.

Il y a les pompiers qui, bien que volontaires, font partie intégrante des employés essentiels à la sécurité de nos citoyens.

À la mairie, il revient aux employés cols blancs d'accueillir, d'informer, de produire et de fournir des documents rédigés avec compétence et célérité, de prendre les inscriptions, de percevoir les paiements, de recevoir les plaintes, etc. Si ces personnes n'étaient pas là nous aurions tous l'impression d'être abandonnés!

Quant aux cadres, ils assument chacun une énorme responsabilité dont celle de s'assurer de la bonne marche de leur service. Ils doivent répondre aux demandes du conseil à travers la direction générale, se plier aux exigences des différentes lois dans l'exécution de leurs fonctions touchant les appels d'offres, les règlements et les procédures de toutes sortes, recevoir et traiter les plaintes des citoyens. On s'attend en plus à ce qu'il soient à l'affût des innovations et des changements dans un monde en continuelle mutation et qu'ils fassent des recommandations au conseil pour mieux guider les prises de décisions.

Enfin, le directeur général ressemble à un capitaine de bateau. En lien direct avec le conseil, il est le patron ultime de tous les employés de la Municipalité. On attend de lui qu'il soit bon administrateur, diplomate aguerri, expérimenté, leader et innovateur. La capacité relationnelle de ce super cadre capable de motiver ses troupes avec une main de fer dans un gant de velours n'a d'égale que celle de naviguer entre le politique et l'administratif sans frapper d'écueils.

J'ai choisi aujourd'hui, parce que je le crois nécessaire, de profiter de cette tribune pour faire l'éloge du travail des employés municipaux et pour vous encourager à leur dire à votre tour combien vous appréciez ce qu'ils font pour vous.

**15-03-076**

#### **RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 mars 2015 soit adopté en retirant les points 5.6 et 5.7 et en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE**

**15-03-077**

#### **ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2015**

**ATTENDU** que chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux la séance ordinaire du 10 février 2015, au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2015, tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

**15-03-078**

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2015**

**ATTENDU** que chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux la séance extraordinaire du 25 février 2015, au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 février 2015, tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

**15-03-079**

**EMBAUCHE – ADJOINTE ADMINISTRATIVE À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET AU GREFFE – REMPLACEMENT TEMPORAIRE**

**ATTENDU** l'absence prolongée de l'employée en titre au poste d'adjointe administrative à la direction générale et au greffe;

**ATTENDU** la recommandation du directeur général.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner l'embauche de Mme Julie Duval à titre d'employée surnuméraire temporaire (remplacement) au poste d'adjointe administrative à la direction générale et au greffe, et ce, à compter du 23 février 2015, et que sa rémunération soit fixée à 22,48 \$/heure (Échelon 3 - Annexe D de la convention collective des Cols blancs en vigueur).

**ADOPTÉE**

**15-03-080**

**MOUVEMENT DE MAIN-D'ŒUVRE – FÉVRIER 2015**

Il est proposé par Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le mouvement de main-d'œuvre suivant :

Nom	Terminaison	Date
Simon Beaulne	Pompier volontaire	27 janvier 2015

**ADOPTÉE**

15-03-081

**AUTORISATION – FORMATION FQM – LA COMMUNICATION AVEC LES MÉDIAS ET LES CITOYENS**

Il est proposé par Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser Mmes les conseillères Kathy Poulin et Ghislaine Boisclair à participer à la formation « La communication avec les médias et les citoyens » qui aura lieu le 22 mai 2015 à la salle municipale de Val-Morin pour un montant de 265 \$ chacun (plus taxes applicables), plus les frais de déplacement.

Le certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-017 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

**ADOPTÉE**

15-03-082

**LETTRE D'ENTENTE – SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE VAL-DAVID**

**ATTENDU** la réorganisation effectuée au service de Sécurité incendie;

**ATTENDU** le nouveau partage des responsabilités inhérent à cette réorganisation;

**ATTENDU** l'échéance de la convention collective au 31 juillet 2014.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Alain Tousignant  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner la lettre d'entente intervenue entre le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale de Val-David et la Municipalité du Village de Val-David portant sur les sujets suivants :

1. La rémunération des lieutenants passe de 25,23 \$/h. à 29 \$/h;
2. La rémunération des sous-lieutenants passe de 23,05 \$/h. à 25,73 \$/h;
3. La rémunération des pompiers passe de 23,05 \$/h. à 23,51 \$/h;
4. La rémunération des recrues passe de 18,77 \$/h. à 19,15 \$/h;
5. La rémunération pour les heures de formation établie au taux horaire du salaire minimum décrété par le gouvernement du Québec;
6. L'augmentation de 70 % à 100 % de la rémunération des pompiers pour les activités de prévention;
7. Le retrait de la clause d'indexation selon la formule IPC;
8. La prolongation de la convention collective jusqu'au 31 décembre 2015.

**ADOPTÉE**

15-03-083

**ADOPTION – RÈGLEMENT D’EMPRUNT NUMÉRO 691 POUR LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL DÉCRÉTANT UNE DEPENSE ET UN EMPRUNT DE 2,5 M\$ À CES FINS**

**ATTENDU** qu’une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Daniel Lévesque  
et résolu l’unanimité des conseillers présents

D’adopter le « Règlement d’emprunt numéro 691 pour la réfection du réseau routier local décrétant une dépense et un emprunt de 2,5 M\$ à ces fins »

**QUE** cet emprunt soit réparti à l’ensemble des contribuables.

**ADOPTÉE**

15-03-084

**MANDAT – PRÉVOST, FORTIN, D’Aoust, AVOCATS – DOSSIER 1800, RUE DE LILAS**

**ATTENDU** le constat d’infraction pour travaux non complétés dans le dossier du 1800, rue des Lilas.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Daniel Lévesque  
et résolu l’unanimité des conseillers présents

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** mandater la firme d’avocats Prévost, Fortin, D’Aoust, pour entamer des poursuites judiciaires relativement au constat d’infraction dans le dossier du 1800, rue des Lilas.

**ADOPTÉE**

15-03-085

**MANDAT – PRÉVOST, FORTIN, D’Aoust, AVOCATS – DOSSIER 1159, RUE DUQUETTE**

**ATTENDU** le constat d’infraction pour travaux non conformes dans le dossier du 1159, rue Duquette.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Daniel Lévesque  
et résolu l’unanimité des conseillers présents

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** mandater la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust, pour entamer des poursuites judiciaires relativement au constat d'infraction dans le dossier du 1159, rue Duquette.

**ADOPTÉE**

**15-03-086**      **MANDAT – PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS – DOSSIER 1284, RUE RENÉ-DAVIDSON**

**ATTENDU**      le constat d'infraction pour nuisances et bâtiment dangereux dans le dossier du 1284, rue René-Davidson.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Daniel Lévesque  
et résolu l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** mandater de la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust, pour entamer des poursuites judiciaires relativement au constat d'infraction dans le dossier du 1284, rue René-Davidson.

**ADOPTÉE**

**15-03-087(1)**      **MANDAT – PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS – DOSSIER 2422-2424, RUE ST-MICHEL**

**ATTENDU**      le constat d'infraction pour stationnement prohibé dans le dossier du 2422-2424, rue St-Michel.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Daniel Lévesque  
et résolu l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** mandater la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust, pour entamer des poursuites judiciaires relativement au constat d'infraction dans le dossier du 2422-2424, rue St-Michel.

**ADOPTÉE**

**15-03-087(2)**      **MANDAT– PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS – DOSSIER 1005, RUE TOUR-DU- LAC**

**ATTENDU**      le constat d'infraction pour travaux prohibés dans la rive dans le dossier du 1005, rue Tour-du-Lac.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Daniel Lévesque  
et résolu l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** mandater la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust, pour entamer des poursuites judiciaires relativement au constat d'infraction dans le dossier 1005, rue Tour-du-Lac.

**ADOPTÉE**

**15-03-088                    RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉCAISSEMENTS – FÉVRIER 2015**

Il est proposé par Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le journal des décaissements pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2015, tel que soumis par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié :

Chèques numéros 150151 à 150332	888 431,41 \$
---------------------------------	---------------

**ADOPTÉE**

**15-03-089                    VIREMENTS BUDGÉTAIRES – FÉVRIER 2015**

**ATTENDU**            que la Municipalité se fait un devoir de faire un suivi détaillé de ses dépenses;

**ATTENDU**            qu'il y a lieu d'effectuer certains virements de fonds pour éviter que des postes budgétaires soient déficitaires.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le journal du budget révisé pour le mois de février 2015 portant les numéros Budget 15002 à Budget 15005 pour un montant de 9 352,00 \$, tel que préparé par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié.

**ADOPTÉE**

**15-03-090                    DÉPÔT - ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES – PÉRIODE SE TERMINANT LE 28 FÉVRIER 2015**

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose l'état des activités financières de la Municipalité pour la période se terminant le 28 février 2015.

**15-03-091                    AUTORISATION – CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES – ADHÉSION 2015**

Il est proposé par Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer la somme de 75 \$ (sans taxes), représentant la cotisation annuelle de la Municipalité à cet organisme pour la période du 27 janvier 2015 au 26 janvier 2016.

Le certificat de disponibilité de fonds numéro 2015-013 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

**ADOPTÉE**

15-03-092

**AUTORISATION – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS**

**ATTENDU** les demandes d'aide financière reçues en date du 25 février 2015;

**ATTENDU** les recommandations du comité chargé d'évaluer les demandes d'aide financière.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Ghislaine Boisclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à verser les sommes suivantes aux organismes ou individus suivants :

<b>ORGANISME / INDIVIDU</b>	<b>MONTANT</b>	<b>FONDS</b>
Kayla Morin-Blanchette	200 \$	Fonds général 02-701-70-970
Association régionale de Loisirs pour Personnes Handicapées des Laurentides (ARLPHL)	250 \$	
Société Alzheimer Laurentides – Marche de l'Alzheimer, 31 mai 2015 (commandite : visibilité sur les lieux de l'événement et mention dans la publication de l'organisme)	300 \$	
Moisson Laurentides – Classique de golf – 2 juin 2015 (commandite d'une affiche de départ personnalisée)	200 \$	
Club optimiste Val-David/Val-Morin - Collecte de sang, 3 avril 2015 Frais de repas des bénévoles (sur présentation des factures)	Maximum 250 \$	
Coopérative de solidarité des jardins du soleil levant (aide au fonctionnement - saison 2015)	3 500 \$	Fonds Les Abeilles

Le certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-015 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

Également :

D'autoriser le prêt de la salle communautaire pour le spectacle-bénéfice du Festival des contes maltés, (date à déterminer selon disponibilité), contre paiement des frais de conciergerie (65 \$ plus taxes).

D'autoriser le comité Chance aux chats à tenir un encan (levée de fonds) le 12 septembre 2015 au parc Léonidas-Dufresne et à utiliser l'espace intérieur de

la petite gare. De plus, la Municipalité accepte leur demande de prêt d'équipement (gloriettes, tables, chaises, etc.) pour l'occasion.

**D'**autoriser le comité Chance aux chats à utiliser la somme de 500 \$ (accordée initialement pour la construction d'un théâtre de marionnettes - résolution 13-09-379) aux fins d'activités de sensibilisation touchant le bien-être des animaux.

**ADOPTÉE**

**15-03-093                    AUTORISATION – LOISIRS LAURENTIDES – COTISATION 2015-2016**

Il est proposé par Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'**autoriser le directeur de la Trésorerie à payer la somme de 175 \$ (plus taxes applicables) à Loisirs Laurentides, pour la cotisation annuelle de la Municipalité à cet organisme pour 2015 à 2016.

Le certificat de disponibilité de fonds numéro 2015-016 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

**ADOPTÉE**

**15-03-094                    AUTORISATION – VENTE CAMION FORD 550 (4x4), 1999**

Il est proposé par Daniel Lévesque  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'**entériner l'autorisation au directeur des Travaux publics à publier un avis public pour la vente d'un camion Ford 550 (4x4) 1999 avec équipement de déneigement et boîte quatre saisons (L'information du Nord – 4 mars 2015).

**ADOPTÉE**

**15-03-095                    AUTORISATION – VENTE CAMION FORD STERLING, 1999**

Il est proposé par Daniel Lévesque  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'**autoriser le directeur des Travaux publics à publier un avis public pour la vente d'un camion Ford Sterling 1999 avec équipement à neige et boîte quatre saisons.

**ADOPTÉE**

**15-03-096                    AUTORISATION – ACHAT CAMION (4x4) automatique V6, 2015**

Il est proposé par Daniel Lévesque  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'**entériner l'autorisation au directeur des Travaux publics à aller en appel d'offres sur invitation le 25 février 2015, pour l'achat d'un camion (4X4) automatique V6, année 2015, avec boîte longue.

**QUE** cet achat, prévu au programme triennal d'immobilisations pour l'année 2015, sera financé par le fonds de roulement remboursable sur cinq (5) ans.

**ADOPTÉE**

**15-03-097**

**AUTORISATION – ACHAT CAMION SIX ROUES (6x6) AUTOMATIQUE, 2015**

Il est proposé par Daniel Lévesque  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'**autoriser le directeur général-secrétaire-trésorier à publier ou à faire publier un appel d'offres public pour l'achat d'un camion six roues (6X6) automatique, année 2015, avec équipement de déneigement dans le journal Constructo et sur le site internet SEAO.

**QUE** cet achat, prévu au programme triennal d'immobilisations pour l'année 2015, sera financé par le fonds de roulement remboursable sur 10 ans.

**ADOPTÉE**

**15-03-098**

**DEMANDE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS – PERMIS DE VOIRIE – ENTRETIEN ET RACCORDEMENT ROUTIER**

**ATTENDU** que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

**ATTENDU** que la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur ces routes;

**ATTENDU** que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître-d'œuvre;

**ATTENDU** que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports;

**ATTENDU** que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Daniel Lévesque  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité du Village de Val-David demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2015 et qu'elle autorise le directeur des Travaux publics à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

**De plus,** la Municipalité du Village de Val-David s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

**ADOPTÉE**

**15-03-099                   AUTORISATION – APPEL D’OFFRES PUBLIC – TRAVAUX DE RÉPARATION ET PAVAGE 2015**

Il est proposé par Daniel Lévesque  
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

**D’autoriser** le directeur des Travaux publics à aller en appel d’offres public pour des travaux de réparation et de pavage en 2015.

**D’autoriser** le directeur général-secrétaire-trésorier à publier ou à faire publier un appel d’offres public pour des travaux de réparation et de pavage en 2015 dans le journal Constructo et sur le site Internet SEAO.

**ADOPTÉE**

**15-03-100(1)               AUTORISATION – APPEL D’OFFRES SUR INVITATION – CONSTRUCTION D’UNE NOUVELLE SECTION DE TROTTOIR DE LA ROUTE 117**

Il est proposé par Daniel Lévesque  
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

**D’autoriser** le directeur général à confier à Les Consultants S.M. Inc. le mandat d’aller en appel d’offres sur invitation auprès de trois (3) soumissionnaires pour la construction d’une nouvelle section de trottoir sur la route 117, incluant :

- la modification des plans et devis de 2014 pour l’appel d’offres 2015;
- l’ouverture et l’analyse des soumissions;
- la surveillance partielle des travaux et la gestion de contrat incluant les approbations de paiements.

Total des honoraires : 3 700 \$ (plus taxes applicables)

**ADOPTÉE**

**15-03-100(2)               DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME (CCU) DU 16 FÉVRIER 2015**

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d’urbanisme tenue le 16 février 2015.

**15-03-101                   DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE : 1788 ET 1798 ROUTE 117**

Demande déposée par monsieur Michel Rochon en date du 16 février 2015 concernant une modification du règlement de zonage numéro 601 afin de modifier les limites de la zone C-02 pour y inclure les 1788 et 1798, route 117 (lots 2 988 966 et 5 059 353) et également de permettre les projets intégrés commerciaux dans la zone C-02.

**ATTENDU**               que la demande de modification de zonage répond à une demande provenant du milieu des affaires;

**ATTENDU**               que la demande de modification de zonage favorisera le développement de la route 117;

**ATTENDU** que la demande de modification de zonage respecte les orientations et les objectifs d'aménagement du plan d'urbanisme;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (U15-02-11).

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'**accepter la demande de modification du règlement de zonage numéro 601, tel que formulée sur le document reçu le 16 février dernier.

**QUE** cette modification fera partie du projet de règlement de zonage 601-20, lequel est sujet à approbation référendaire selon la loi.

**ADOPTÉE**

15-03-102

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 2091, MONTÉE DU 2e-RANG**

**Dossier 2015-00006**

Demande déposée par monsieur Pierre Gagnon en date du 30 janvier 2015 relativement au 2091, montée du 2<sup>e</sup>-Rang afin de permettre un empiètement du bâtiment accessoire de 1,23 mètre à l'intérieur de la distance minimale de 20 mètres à partir de la ligne naturelle des hautes eaux.

**ATTENDU** que la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**ATTENDU** que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**ATTENDU** l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

**ATTENDU** la publication d'un avis public le 18 février 2015 dans le journal L'information du Nord;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (U15-02-12).

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'**accorder la demande de dérogation mineure numéro 2015-00006 au 2091, montée du 2<sup>e</sup>-Rang, tel que démontré sur le plan préparé par monsieur Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, minute 0921, en date du 29 janvier 2015.

**ADOPTÉE**

15-03-103

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 2121, AVENUE DU MONT-VERT**

**Dossier 2015-00010**

Demande déposée par madame Nancy Guérin en date du 10 février 2015 relativement au 2121, avenue du Mont-Vert afin de permettre un empiètement du bâtiment principal de 1,93 mètre dans la marge de recul arrière.

- ATTENDU** que la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- ATTENDU** que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;
- ATTENDU** l'existence d'un préjudice sérieux pour la demanderesse;
- ATTENDU** la publication d'un avis public le 18 février 2015 dans le journal L'information du Nord;
- ATTENDU** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (U15-02-13).

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accorder la dérogation mineure numéro 2015-00010 au 2121, avenue du Mont-Vert, tel que démontré sur le plan préparé par monsieur Jean Godon, arpenteur-géomètre, minute 1581, en date du 10 février 2015.

**ADOPTÉE**

15-03-104

**DEMANDE D'ENSEIGNE : 1310, RUE DION**

Demande déposée par monsieur Marc Bélair concernant un projet d'enseigne au 1310, rue Dion, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 9 février 2015.

- ATTENDU** que l'enseigne fait partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et caractère villageois et convivial du secteur;
- ATTENDU** que le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur le PIIA numéro 607;
- ATTENDU** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (15-02-14).

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le projet d'enseigne sur poteau au 1310, rue Dion, tel que démontré sur le plan reçu le 12 février 2015.

**ADOPTÉE**

**15-03-105**

**DEMANDE D'ENSEIGNE : 1857, ROUTE 117**

Demande déposée par madame Martine Lachaine concernant un projet de modification de l'enseigne au 1857, route 117.

**ATTENDU** que la modification doit faire partie intégrante des composantes de l'enseigne en présentant des dimensions, des couleurs et des matériaux qui s'harmonisent;

**ATTENDU** que le projet d'enseigne ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

**ATTENDU** la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme (U15-02-15).

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE** ne pas accepter le projet de modification de l'enseigne sur poteau au 1857, route 117, tel que démontré sur le plan reçu le 16 janvier 2015.

**ADOPTÉE**

**15-03-106**

**DEMANDE D'ENSEIGNE : 2489, RUE DE L'ÉGLISE**

Demande déposée par monsieur Richard Marleau concernant le projet d'enseigne au 2489, rue de l'Église.

**ATTENDU** que l'enseigne fait partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et caractère villageois et convivial du secteur;

**ATTENDU** que le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (U15-02-16).

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'**approuver le projet d'enseigne au 2489, rue de l'Église, tel que démontré sur le plan reçu le 11 février 2015.

**ADOPTÉE**

**15-03-107**

**DEMANDE DE CONSTRUCTION : LOT 4 681 584, RUE DE LA VOLIÈRE**

Demande déposée par monsieur Thierry Bergeron concernant les travaux de construction sur le lot 4 681 584, rue de la Volière.

- ATTENDU** que l'architecture du bâtiment et de l'intervention projetée doivent être adaptée à la topographie du terrain;
- ATTENDU** que l'implantation de la construction sur le site doit être planifiée de manière à minimiser son impact à partir du bassin visuel et du corridor touristique;
- ATTENDU** que la volumétrie du bâtiment tient compte des percées visuelles vers les sommets de montagne;
- ATTENDU** que la hauteur du bâtiment s'adapte à la cime des arbres à maturité situés à la même élévation;
- ATTENDU** que la demande ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;
- ATTENDU** la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme (U15-02-17).

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Denis Charlebois  
et résolu à la majorité

**DE** ne pas accepter le projet de construction sur le lot 4 681 584, rue de la Volière, tel que démontré sur les plans et documents reçus les 12 et 16 février 2015. Le demandeur est invité à soumettre plus d'informations permettant au CCU et au conseil de mieux juger de l'impact visuel de la construction. Le projet doit répondre aux exigences du PIIA tels que décrit dans les attendus ci-haut.

**ADOPTÉE**

**15-03-108**

**CESSION POUR FIN DE PARC : 3390, RUE LACHAINE**

Demande déposée par Mme Béatrice Paul et M. Laurent Loine concernant la cession pour fins de parcs de terrains de jeux ou d'espaces naturels de 10 % de l'ensemble d'un plan d'opération cadastrale reçu le 1<sup>er</sup> novembre 2013.

- ATTENDU** que la demande de lotissement, déposée le 23 février 2015, visant la subdivision du lot 2 988 792 du cadastre du Québec est assujetti à la cession pour fins de parc du règlement de lotissement.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'**accepter la cession pour fins de parc en argent équivalent à 10 % de la valeur municipale du lot faisant l'objet de l'opération cadastrale préparée par Peter Rado, arpenteur géomètre, en date du 28 août 2013, minute 14 561, soit un montant de 22 250 \$.

**QUE** la présente résolution abroge la résolution 13-11-422.

**ADOPTÉE**

**15-03-109 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 600-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 600 AFIN DE MODIFIER LA DENSITÉ À L'INTÉRIEUR D'UNE PARTIE DE L'AIRE D'AFFECTATION ÉCO-FORESTIÈRE DANS LE CADRE D'UN PROJET INTÉGRÉ**

Je, Denis Charlebois, conseiller municipal, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance un règlement intitulé « Règlement numéro 600-4 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 600 afin de modifier la densité à l'intérieur d'une partie de l'aire d'affectation éco-forestière dans le cadre d'un projet intégré ».

**15-03-110 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 601-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS**

Je, Denis Charlebois, conseiller municipal, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance un règlement intitulé « Règlement numéro 601-21 modifiant le règlement de zonage numéro 601 afin d'apporter certaines modifications ».

**15-03-111 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 602-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 602 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS**

Je, Denis Charlebois, conseiller municipal, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance le règlement intitulé « Règlement numéro 602-3 modifiant le règlement de lotissement numéro 602 afin d'apporter certaines modifications ».

**15-03-112 AVIS DE MOTION –RÈGLEMENT NUMÉRO 603-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 603 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS**

Je, Denis Charlebois, conseiller municipal, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance un règlement intitulé « Règlement numéro 603-3 modifiant le règlement de construction numéro 603 afin de modifier certaines dispositions ».

**15-03-113 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 604-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 604 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS**

Je, Denis Charlebois, conseiller municipal, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance un règlement intitulé « Règlement numéro 604-9 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 604 afin d'apporter certaines modifications ».

15-03-114

**ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 600-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 600 AFIN DE MODIFIER LA DENSITÉ À L'INTÉRIEUR D'UNE PARTIE DE L'AIRE D'AFFECTATION ÉCO-FORESTIÈRE DANS LE CADRE D'UN PROJET INTÉGRÉ**

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Denis Charlebois, lors de la séance ordinaire du 10 mars 2015;

**ATTENDU** que le directeur général a fait lecture du règlement séance tenante.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**adopter le projet de règlement numéro 600-4 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 600 afin de modifier la densité à l'intérieur d'une partie de l'aire d'affectation éco-forestière dans le cadre d'un projet intégré.

**QU'**une séance publique de consultation se tiendra le 14 avril 2015, à 19 h 00, à la salle du conseil, au 2490, rue de l'Église.

**ADOPTÉE**

15-03-115

**ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 601-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS**

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Denis Charlebois, lors de la séance ordinaire du 10 mars 2015;

**ATTENDU** que le directeur général a fait lecture du règlement séance tenante;

**ATTENDU** que ce règlement est soumis au processus d'approbation référendaire.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**adopter le premier projet de règlement numéro 601-21 modifiant le règlement de zonage numéro 601 afin d'apporter certaines modifications.

**QU'**une séance publique de consultation se tiendra le 14 avril 2015, à 19 h 00, à la salle du conseil, au 2490, rue de l'Église.

**ADOPTÉE**

15-03-116

**ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 602-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 602 AFIN D’APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS**

**ATTENDU** qu’un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Denis Charlebois, lors de la séance ordinaire du 10 mars 2015;

**ATTENDU** que le directeur général a fait lecture du règlement séance tenante;

**ATTENDU** que ce règlement est soumis au processus d’approbation référendaire.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Denis Charlebois  
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D’adopter** le premier projet de règlement numéro 602-3 modifiant le règlement de lotissement numéro 602 afin d’apporter certaines modifications.

**QU’**une séance publique de consultation se tiendra le 14 avril 2015, à 19 h 00, à la salle du conseil, au 2490, rue de l’Église.

**ADOPTÉE**

15-03-117

**ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 603-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 603 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS**

**ATTENDU** qu’un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Denis Charlebois, lors de la séance ordinaire du 10 mars 2015;

**ATTENDU** que le directeur général a fait lecture du règlement séance tenante.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Denis Charlebois  
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D’adopter** le premier projet de règlement numéro 603-3 modifiant le règlement de lotissement numéro 603 afin d’apporter certaines modifications.

**QU’**une séance publique de consultation se tiendra le 14 avril 2015, à 19 h 00, à la salle du conseil, au 2490, rue de l’Église.

**ADOPTÉE**

15-03-118

**ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 604-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 604 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS**

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Denis Charlebois, lors de la séance ordinaire du 10 mars 2015;

**ATTENDU** que le directeur général a fait lecture du règlement séance tenante.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D' le projet de règlement numéro 604-9 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 604 afin d'apporter certaines modifications.**

**QU'**une séance publique de consultation se tiendra le 14 avril 2015, à 19 h 00, à la salle du conseil, au 2490, rue de l'Église.

**ADOPTÉE**

15-03-119

**ADOPTION – TARIFICATION PARC RÉGIONAL DE VAL-DAVID-VAL-MORIN – ÉTÉ 2015**

**ATTENDU** l'accord à ce sujet entre la Municipalité du Village de Val-David et le comité de gestion du parc régional.

Il est proposé par Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D' la tarification du Parc régional de Val-David-Val-Morin pour la saison Été 2015, selon le tableau suivant :**

TARIFICATION – ÉTÉ 2015			
		Activités	
		Marche / Vélo	Escalade
		Journalier / Saisonnier	
Résident	Adulte	GRATUIT	
	60 ans et +		
	11-17 ans		
	10 ans et moins		
Non-résident	Adulte	7 \$ / 45\$	10 \$ / 60 \$
	60 ans et +	7 \$ / 40\$	10 \$ / 55 \$
	11-17 ans*	4 \$ / 35\$	7 \$ / 45 \$
	10 ans et moins*	Gratuit	Gratuit
Groupe scolaire, garderie, camp de jour, association, regroupement (6-17 ans)		4 \$ / par personne	
Billet quotidien corporatif		4 \$ / par personne	
Membre FQME		7 \$ / par personne	
<b>G R O U P E S d e 1 5 e t p l u s 1 g r a t u i t é p a r 1 5 p e r s o n n e s</b>			
Non-résident	Adulte (18 ans et +)	4 \$ / personne	7 \$ / personne
	Groupe (6-17 ans)	3 \$ / personne	

Accès gratuit pour l'accompagnateur d'une personne avec handicap visuel.

Tarification sujette à modifications sans préavis. Carte perdue 5\$

\* Sauf si « Groupe scolaire, garderie, etc. ».

**ADOPTÉE**

15-03-120

**ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 693 CONSTITUANT UN CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE**

**ATTENDU** que les membres de ce conseil ont l'intention de se doter d'un conseil local du patrimoine en vertu de l'article 154 de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec;

**ATTENDU** que ce conseil local du patrimoine aura pour mandat de donner son avis sur l'opportunité de citer, en tout ou en partie, un bien patrimonial situé sur le territoire de la Municipalité du Village de Val-David, notamment la propriété des Sœurs de Ste-Anne sise au 2464, rue de l'Église à Val-David;

**ATTENDU** que pour l'application du chapitre IV de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec, le conseil municipal prendra l'avis de ce conseil local du patrimoine avant de :

- adopter un règlement afin de citer un bien patrimonial (art. 127);
- établir, pour un bien patrimonial cité, un plan de conservation (art. 144);
- adopter une résolution pour demander la désignation d'un paysage culturel patrimonial (art. 18);
- acquérir de gré-à-gré ou par expropriation un immeuble patrimonial cité et situé sur le territoire de la municipalité (art. 145);
- délivrer ou refuser une autorisation pour certaines interventions sur des biens patrimoniaux cités (art. 139 et 141);
- poser des conditions s'ajoutant à la réglementation municipale pour certaines interventions relatives à des biens patrimoniaux cités (art. 137 à 139);
- accorder toute forme d'aide financière ou technique pour la protection ou la mise en valeur d'un élément du patrimoine culturel ayant un statut en vertu de la Loi (art. 151);

**ATTENDU** que ce conseil local du patrimoine est créé par le conseil municipal et qu'il est formé d'au moins trois membres nommés par ce conseil municipal, dont un doit être choisi parmi les membres du conseil municipal (art. 155);

**ATTENDU** que ce conseil local tiendra une assemblée de consultation publique, le 31 mars 2015 à la salle communautaire (2490, rue de l'Église) à 19 h 30;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné par madame la conseillère Ghislaine Boisclair le 25 février 2015.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Ghislaine Boisclair  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'adopter le règlement numéro 693 constituant un conseil local du patrimoine.**

**De** nommer les personnes suivantes pour faire partie de ce conseil :

Mme Nicole Davidson, mairesse  
M. Denis Charlebois, conseiller municipal  
M. Paul Blais, membre du CCU  
Mme Isabelle Depelteau, membre du CCU  
M. Louis Pelletier, citoyen  
M. Paul Carle, citoyen

Que copie de ce règlement soit transmis au ministère de la Culture et des Communications.

**ADOPTÉE**

15-03-121

**AUTORISATION – CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2015 – PARTENAIRES CULTURELS**

**ATTENDU** l'échéance, au 31 décembre 2014, des protocoles d'entente de la Municipalité avec les partenaires culturels suivants : 1001 Pots, Jardins du précambrien, Marché public des Laurentides;

**ATTENDU** l'aide financière accordée aux événements Songes d'été et Festival des contes maltés au cours de l'année 2014;

**ATTENDU** la décision du conseil de revoir ses pratiques d'attribution pour l'ensemble de ses partenaires culturels et la démarche entreprise devant conduire à un rapport et à un plan d'action stratégique à cet égard à l'été 2015;

**ATTENDU** l'engagement du conseil, en attendant les conclusions de ce rapport, d'accorder aux partenaires et aux événements nommés ci-avant, pour 2015 seulement, les mêmes conditions monétaires et contractuelles qu'en 2014.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à verser les sommes suivantes aux organismes suivants :

ORGANISME	MONTANT	DATE ET CONDITIONS DU VERSEMENT
<b>1001 Pots</b>	19 000 \$	80 % au 30 avril 2015 si copie reçue des états financiers de 2014. 20 % sur réception du rapport d'activités de 2014.
<b>Jardins du précambrien</b>	30 000 \$	80 % au 15 avril 2015. 20 % sur réception du bilan des activités de l'année.
<b>Marché public des Laurentides</b>	7 000 \$	31 mai 2015 si copie reçue des états financiers de 2014.
	5 000 \$	Sur réception du rapport d'activités et confirmation écrite de la tenue des marchés de Noël et d'hiver.
<b>Créateurs de rêves (pour Songes d'été)</b>	2 000 \$	1 <sup>er</sup> juin 2015
<b>Festival des contes maltés</b>	400 \$	1 <sup>er</sup> juin 2015

**QUE** toutes autres conditions au paiement de ces contributions financières prévues aux ententes échues le 31 décembre 2014 s'appliquent.

Le certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-014 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

**ADOPTÉE**

15-03-122

**APPUI – AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE**

**ATTENDU** que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

**ATTENDU** que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

**ATTENDU** que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

**ATTENDU** que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

**ATTENDU** que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

**ATTENDU** que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

**ATTENDU** que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

**ATTENDU** que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Alain Tousignant  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE** décréter le mois d'avril Mois de la jonquille.

**QUE** le conseil municipal encourage la population à contribuer généreusement à la cause de la Société canadienne du cancer.

**ADOPTÉE**

15-03-123

**APPUI – COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES – FUSION DES COMMISSIONS SCOLAIRES**

**ATTENDU** que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a signifié l'impossibilité de maintenir le statu quo malgré la volonté des commissions scolaires de conserver leur structure actuelle;

**ATTENDU** que l'intention du gouvernement de regrouper par voie de fusion les commissions scolaires des Laurentides, de la Rivière-du-Nord et Pierre- Neveu au sein de la région administrative des Laurentides dont les éléments connus à ce jour sont de desservir au sein d'une seule organisation 65 municipalités, de scolariser 36 021 élèves au sein de 79 écoles et dix centres souvent logés dans plus d'un immeuble et répartis sur un territoire de 21 000 km carrés, d'organiser le transport scolaire pour parcourir quotidiennement 54 000 km, de déployer 6 000 membres du personnel réunis au sein de plus de dix syndicats, de six associations de cadres;

**ATTENDU** que ces trois commissions scolaires sont situées dans la région administrative des Laurentides, région 15;

**ATTENDU** que fait également partie de la région administrative des Laurentides, région 15, la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille- Iles;

**ATTENDU** que la Commission scolaire des Laurentides, ci-après désignée la CSL, dessert un territoire d'une superficie de 3200 km<sup>2</sup>, composé de 32 municipalités, d'une faible densité populationnelle variant de 18,3 à 55 habitants par km<sup>2</sup>, de plusieurs secteurs présentant des indices de défavorisations élevés où sont scolarisés 8500 élèves;

**ATTENDU** que les avantages des motifs invoqués en faveur d'une telle fusion ne sont pas démontrés et qu'ils ne satisfont pas aux critères réputés avoir été retenus par le ministre en ce que plus particulièrement :

- L'historique de réorganisation de même nature en 1998 n'a pas répondu de manière satisfaisante aux économies escomptées au sein du réseau de l'éducation et permet donc légitimement d'appréhender les mêmes résultats négatifs;
- La mise en place des fusions paralysera indéniablement l'offre de services et la réalisation de la mission première des commissions scolaires qui devront plutôt s'affairer à l'arrimage des activités et contraintes administratives ainsi qu'à établir de nouveaux consensus pédagogiques et de nouvelles mobilisations territoriales;
- Les avis émis par la Commission Robillard, le Comité d'experts sur le financement, l'administration, la gestion et la gouvernance des commissions scolaires et l'économiste Guy Lacroix établissant de façon concluante leur efficience budgétaire ne sont pas retenus. À fortiori, les résultats de la CSL en cette matière sont éloquentes puisqu'elle affiche un taux de frais administratifs de 4,7 %, que sa performance en gestion du transport scolaire a été soulignée par le Vérificateur général du Québec, qu'elle a effectué des coupures budgétaires de 6 M\$ au cours des cinq dernières

années, dépassant annuellement de 15 % les exigences du Conseil du trésor;

- Les études ont démontré que la performance optimale d'une organisation scolaire ne peut être atteinte que si sa taille ne dépasse pas 18 000 élèves;
- Relativement à la réussite des élèves, la proposition de fusion est accompagnée d'un modèle de gestion décentralisée, plus près de l'école et de la classe. Or, une telle orientation est inconciliable avec le modèle législatif des conventions de partenariat qui consacre la centralisation des objectifs, valeurs et orientations institutionnels et qui a donné des résultats probants et consolidés pour la CSL puisqu'ont été considérablement réduits le taux de redoublement au 1er cycle du primaire de 4 % à ,9 %, de 6 % le retard à l'entrée au secondaire, de 6,3 % le nombre de sortants sans diplôme, ni qualification et que le taux de diplomation après cinq ans a augmenté de 6 %;

**ATTENDU** que dans le cadre de la fusion entre les milieux dissemblables que représentent la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord en secteur urbain, la Commission scolaire Pierre-Neveu en secteur rural et forestier et la CSL en milieu rural et touristique, les ressources ne pourraient pas être réparties équitablement pour tenir compte des inégalités sociales et économiques auxquelles les écoles sont confrontées;

**ATTENDU** les pôles géographiques, culturels et sociaux qui constituent les voies naturelles d'accès aux services municipaux, de santé et de services sociaux et de développement de la main d'œuvre pour la clientèle de la CSL et que les partenariats conclus avec les premiers acteurs des communautés qu'elle regroupe reposent sur l'identité communautaire et l'appartenance au milieu représenté, exprimant des besoins qui leur sont spécifiques pour des services qui leur sont adaptés;

**ATTENDU** que le projet soumis ne respecte pas : le droit à l'accès à des services de qualité en fonction de la spécificité du caractère rural du territoire de la CSL, la réalité des régions éloignées, la mission de l'école communautaire, le statut d'école éloignée et de très faible clientèle, l'importance de la proximité de l'intervention pédagogique et sociale pour créer un véritable partenariat famille, école, communauté;

**ATTENDU** que la poursuite probante des objectifs de réussite de la CSL repose sur la possibilité d'harmoniser ses pratiques les plus significatives faisant l'objet de consensus pédagogiques et de mobilisation partenariale;

**ATTENDU** que le déploiement de ressources pédagogiques, l'accès aux services spécialisés en matière d'intervention psychosociale ou pour les élèves HDAA ainsi que les interventions, en soutien à l'apprentissage, déjà offertes dans un rayon de 60 km le seraient sur des distances de plus de 200 km;

**ATTENDU** que la centralisation des activités de gouvernance et de gestion en une seule structure en milieu urbain entrainera la dévitalisation des communautés desservies par la CSL et au sein desquelles elle est le deuxième employeur d'importance;

**ATTENDU** que le fardeau fiscal des citoyens du territoire de la CSL serait plus que doublé dans le cadre de la fusion envisagé;

**ATTENDU** les constats et énoncés plus amplement décrits en annexe des présentes sous la cote CC 44-14 pour en faire partie intégrante.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Alain Tousignant  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal de Val-David appuie la Commission scolaire des Laurentides afin de demander au gouvernement d'adopter un modèle de fusion différencié selon les caractéristiques propres à chaque région au lieu d'un modèle universel;

**QUE** le conseil municipal de Val-David appuie la Commission scolaire des Laurentides afin que soient reconnues les spécificités de la région administrative des Laurentides, région 15, pour tenir compte des clientèles, population et enjeux propres aux commissions scolaires desservant respectivement les territoires sud, centre et nord identifiés par les territoires des basses, moyennes et hautes Laurentides et ainsi diviser le territoire de la région administrative des Laurentides en trois commissions scolaires au lieu de deux;

**QUE** le conseil municipal de Val-David appuie la Commission scolaire des Laurentides pour que soient respectés les besoins et caractéristiques spécifiques de la Commission scolaire des Laurentides, d'établir au sein de la région administrative des Laurentides d'une part, la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles, d'autre part, la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord dans le respect de son territoire actuel, ainsi qu'une commission scolaire formée de la Commission scolaire des Laurentides et de la Commission scolaire Pierre-Neveu au motif que ces dernières affichent des caractéristiques sociales communes de ruralité et que leurs interventions pédagogiques y sont adaptées.

**ADOPTÉE**

15-03-124

**AUTORISATION – SIGNALISATION – LA ROUTE DES BELLES-HISTOIRES**

**ATTENDU** que le Plan directeur de développement touristique des Laurentides reconnaît le besoin de créer des routes et circuits touristiques afin de faciliter la circulation des clientèles touristiques de même que la découverte du territoire et de contribuer à l'allongement de la durée de séjour des visiteurs;

**ATTENDU** que le Plan d'action ACCORD du créneau tourisme villégiature quatre saisons à l'international reconnaît la pertinence du développement de routes et circuits touristiques dans la région des Laurentides;

**ATTENDU** que le projet a été déposé et le tracé accepté dans le cadre de la politique de signalisation des routes et circuits touristiques du gouvernement du Québec;

**ATTENDU** que Tourisme Laurentides reconnaît cette route touristique comme étant l'une des trois routes touristiques à signaler sur son territoire;

**ATTENDU** que la route traverse le territoire de Val-David.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Alain Tousignant  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'**autoriser l'installation des panneaux de signalisation touristique par le ministère des Transports du Québec (MTQ), sur le territoire de Val-David sur le tracé autorisé de la Route des Belles-Histoires;

**QUE** la Municipalité s'engage à préserver le paysage le long du corridor routier.

**ADOPTÉE**

**15-03-125**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la séance ordinaire du 10 mars 2015 soit et est levée à 21 h 48.

**ADOPTÉE**

---

**Nicole Davidson**  
**Présidente d'assemblée**

---

**Nicole Davidson**  
**Mairesse**

---

**Bernard Généreux**  
**Directeur général et**  
**secrétaire-trésorier**